



Département des ressources humaines

Décision n° 2025 - 1247

Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de cadre expert cybersécurité au département des ressources numériques

Réf. : 4.2.5

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2025-66 du 8 octobre 2025 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article 332-8, sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'au département des ressources numériques un emploi de cadre expert cybersécurité, va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant :

Détection / Réaction / réponse à incident :

- Identifier et traiter les vulnérabilités sur les SI de la métropole
- Identifier avec les acteurs opérationnels les mesures de sécurité palliatives à mettre en oeuvre et assurer la coordination et le suivi de leur déploiement
- Prendre en charge les événements de sécurité remontés par les outils de surveillance
- Accompagnement des équipes dans le cas où une cellule de crise est constituée

Mise en place des cas d'usages & des outils :

- Suivre les contrats de service de sécurité du SI (SOC, CTI, plateforme de simulation de phishing)
- Participer au maintien en conditions opérationnelles et de sécurité des outils de cybersécurité
- Contribution aux projets internes du Pôle (développement, mise en place des outils nécessaires à l'activité dont l'automatisation de la réponse à incidents, etc.)

Actions de sensibilisation & de formation :

- Assister les agents du DRN dans la mise en oeuvre des bonnes pratiques en matière de cybersécurité des équipements et des applications
- Suivi & formation des agents via la mise en oeuvre des modules d'enseignement du Pôle Veille & amélioration :
- Assurer une veille régulière sur les vulnérabilités et les menaces et qualifier leur criticité dans le contexte de Nantes Métropole
- Participer aux actions de contrôle et de surveillance dans le cadre du SMSI (ISO 27001)

Décide,

Article 1 : L'emploi de cadre expert cybersécurité au département des ressources numériques est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des ingénieurs, à savoir au minimum 395 et au maximum 826, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'établissement,

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le 18/12/2025

Pour la Présidente

La vice-présidente déléguée

Aïcha BASSAL



mis en ligne le :

14 JAN. 2026